



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 49045

Texte de la question

M. Yannick Moreau, député de la Vendée littorale, attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la question des variations de taux de TVA applicables aux travaux dans les logements. La loi de finances pour 2014 modifiant le taux de TVA pour « les travaux en logement » plonge les professionnels du bâtiment et les consommateurs dans un flou total quant au taux auquel ils seront définitivement soumis. Coexistent en effet sur la même période trois taux, respectivement à 5,5 %, 7 % et 10 %, applicables pour ce même domaine d'activité, ce qui inquiète nos entreprises. Il lui demande de bien vouloir apporter des éclaircissements sur cet enchevêtrement législatif, qui est source de vives inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49045

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 971

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)